

Les conseils de l'Espace Info Énergie sur la rénovation énergétique

Focus sur le dispositif « isolation à 1€ »

Les démarchages vont bon train et vous êtes nombreux à vous demander si ces travaux d'isolation à 1 € proposés par certaines entreprises sont une arnaque. Si cette opération n'est pas une arnaque elle pose de nombreuses questions d'un point de vue technique et réglementaire. Certaines techniques d'isolation employées sont loin d'être efficaces et peuvent s'avérer dangereuses pour vous et votre logement.

Faire isoler ses combles perdus et même ses sols (plancher bas) pour 1 € symbolique est en effet possible grâce aux dispositifs d'aides financières des « Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) » et du « Coup de Pouce économie d'énergie ». Au-delà des conditions de ressources, il faut être propriétaire occupant et envisager ces travaux d'isolation dans sa **résidence principale**. Il faut également que le chantier soit **le plus simple possible** et donc remplir certaines **conditions techniques**.

Le prix moyen d'une isolation du plafond de cave ou garage est compris entre 60 et 100 € TTC/m². Hors, les primes énergie récupérées par l'entreprise ne seront que d'une vingtaine d'euros par mètre carré : **le montant des primes CEE est donc loin d'être au niveau du coût d'une prestation réalisée dans les règles de l'art** (sans ponts thermiques, avec traitements de réseaux et avec des matériaux réglementaires respectant les Documents Techniques Unifiés).



*Source image :
Témoignage sur le
forum 60 millions
de consommateurs*



Source image: EFFI MAIT

Le résultat est donc souvent sans appel : une pose très rapide, sans soins apportés aux détails, réalisés avec des matériaux bon marché et parfois non adaptés. Les découpes pour les réseaux électriques et de gaz ne sont pas traitées thermiquement et laissent donc des ponts thermiques importants. Le plus grave et le plus dangereux est que le polystyrène, souvent utilisé en isolation, est fortement inflammable et participe à la propagation du feu. Il est même interdit en plafond lorsqu'il n'est pas protégé d'un parement anti-feu.

Il est certain qu'un tel dispositif incite les particuliers à réfléchir à l'isolation de leur logement. Cependant trop souvent, les travaux réalisés dans ce cadre ne couvrent pas plusieurs prestations importantes garantissant : la performance, la durabilité de l'isolation, voire même la sécurité des habitants ayant pourtant voulu bien faire pour leur confort, leur porte-monnaie et la planète !

Il est fortement conseillé de consulter un Espace Info Energie avant de se lancer dans des travaux de rénovation énergétique.

Pour voir l'article complet rendez-vous directement à l'adresse : <http://alec-nancy.fr/vigilance-sur-les-demarchages-et-travaux-disolation-a-1-euro/>

Pour des conseils sur une rénovation énergétique de votre habitation contacter l'Espace Info Énergie d'Alsace Centrale :

Marie Dupont au **07.87.01.10.02** ou par mail selestat@eie-grandest.fr
Service public gratuit, neutre et indépendant



AVEC LE SOUTIEN DE
climaxion
anticiper • économiser • valoriser

